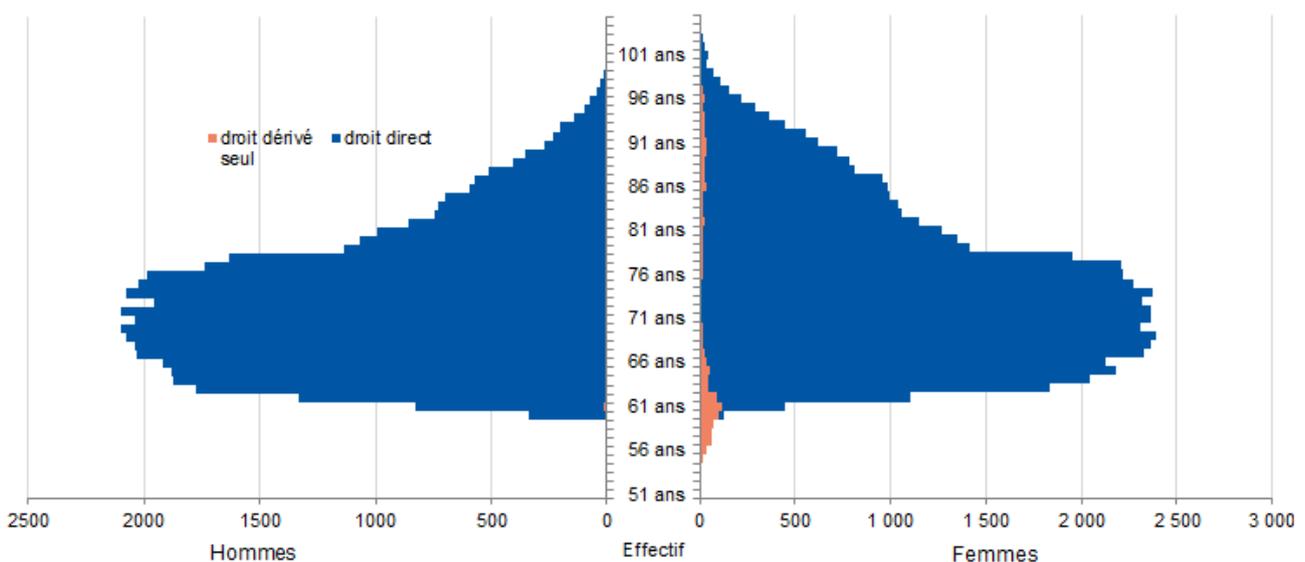


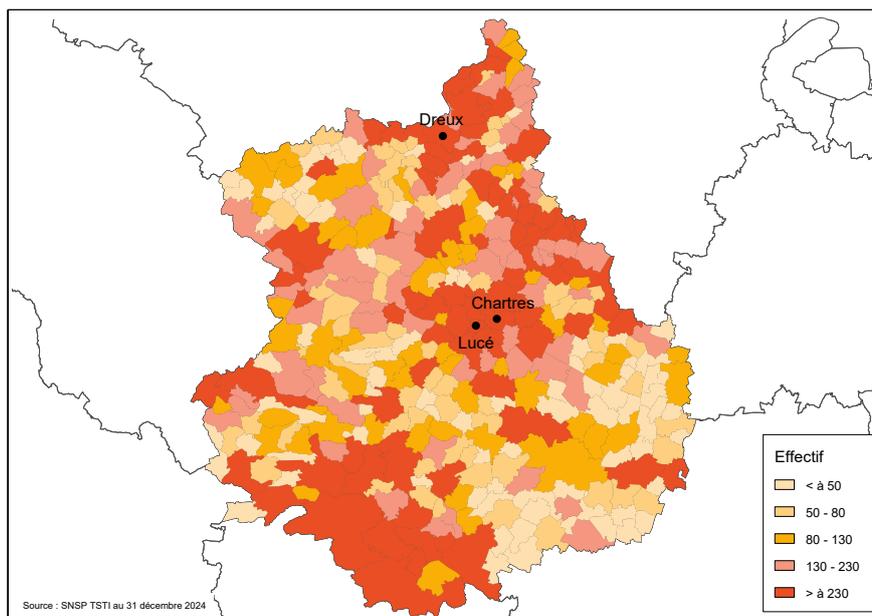
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 267	3 218	5 485
Droits directs (retraites personnelles)	2 055	2 139	4 194
Droits dérivés (retraites de réversion)	212	1 079	1 291
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	135	190	325
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	862	474	1 336
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,6 ans	63,2 ans	62,9 ans
Droits dérivés	76,5 ans	75,3 ans	75,5 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	43 745	54 201	97 946
Retraités percevant un droit direct seul	42 051	39 337	81 388
Retraités percevant un droit dérivé seul	185	1 370	1 555
Retraités percevant les deux à la fois	1 509	13 494	15 003
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,4%	2,6%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	16 134	8 637	24 771
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,6 ans	75,1 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	1 094 €	877 €	974 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	12,1%	34,5%	24,4%

### Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Chartres</b>			
Nombre total de retraités	3 278	5 025	8 303
Retraités percevant un droit direct seul	3 160	3 641	6 801
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	129	137
Retraités percevant les deux à la fois	110	1 255	1 365
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,7%	4,3%	4,5%
<b>Dreux</b>			
Nombre total de retraités	2 522	3 264	5 786
Retraités percevant un droit direct seul	2 384	2 104	4 488
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	133	144
Retraités percevant les deux à la fois	127	1 027	1 154
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,1%	6,7%	7,7%
<b>Lucé</b>			
Nombre total de retraités	1 581	2 215	3 796
Retraités percevant un droit direct seul	1 511	1 491	3 002
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	73	79
Retraités percevant les deux à la fois	64	651	715
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,4%	5,5%	5,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".